

MonFinancier

Société Anonyme au capital de 582.224,88 Euros
Siège social : 17, Avenue George V - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 451 010 821 - 2003 B 19447

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2016

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi qu'à nos statuts pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2015,
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats,
- vous inviter à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de l'assemblée, vous aurez lecture des rapports de Madame Carole NAHUM-SAADA, Commissaire aux Comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous rappelons que notre société a pour objet social :

- L'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toutes activités d'édition, de presse, de centre d'information, de télématique, de messagerie électronique à destination des actionnaires de sociétés cotées, l'exploitation de tous journaux, revues et publications quelconques et toutes opérations liées à l'édition ;
- La communication, la publicité sous toutes ses formes, le conseil en communication, l'animation et la formation au sein des entreprises et tout ce qui concourt à la vie et au développement de l'entreprise ;
- L'étude, la conception et la réalisation de tous outils s'y rapportant ;
- Le conseil, l'assistance technique et la fourniture de supports logistiques à toutes entreprises ou organismes qu'ils soient publics, semi-publics ou privés ;
- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

L'activité de la société peut se traduire de la façon suivante :

Chiffre d'affaires net	654 654
Reprises sur dépréciations, provisions	15 303
Autres produits	1
TOTAL DES PRODUITS	669 957
Autres achats et charges externes	259 801
Impôts, taxes et versements assimilés	5 825
Rémunération du personnel	145 277
Charges sociales	66 884
Dotations aux amortissements	14 759
Autres charges	462
TOTAL DES CHARGES	493 007
RESULTAT D'EXPLOITATION	176 950
Produits financiers	47 499
Charges financières	15 751
RESULTAT FINANCIER	31 748
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	208 698
Produits exceptionnels	70 505
Charges exceptionnelles	112 225
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 720
Impôts sur les bénéfices	-6 977
RESULTAT NET COMPTABLE	173 956

Méthode de présentation et d'évaluation :

Nos comptes et nos états de synthèse de cet exercice social ont été établis, suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2014 et des textes d'application s'y rapportant.

Conformément à la législation en vigueur en France, la Société MONFINANCIER applique depuis le 1er janvier 2005, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à l'évaluation et à la définition des actifs. Ces nouveaux règlements n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

II - EVOLUTION DES RESULTATS :

L'activité de la société s'est traduite par :

- un chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 qui s'est élevé à 654.654 euros contre 521.309 euros pour l'exercice 2014.
- les charges d'exploitation ont été de 493.007 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 291.700 euros pour l'exercice 2014.
- le résultat d'exploitation s'est élevé à 176.950 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre un résultat de 229.734 euros pour l'exercice 2014.
- Quant au résultat net comptable il présente un bénéfice de 173.956 pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre un bénéfice de 203.415 euros pour l'exercice 2014.

L'année 2015

En 2015, le groupe MonFinancier (MonFinancier SA et MonFinancier SAS) poursuit sa trajectoire de croissance au-delà des 20%.

L'investissement stratégique de l'ouverture de l'agence Omnicanal « MARCEAU-PARIS » a été absorbée par cette croissance ce qui permet au résultat d'exploitation de rester stable autour des 600 K€ pour le groupe.

Augmentation de capital en décembre 2015

Le Conseil d'Administration a utilisé sa délégation de compétence votée par l'assemblée générale du 25 juin 2015 dans sa 12^{ème} résolution et a décidé en date du 3 décembre 2015 d'augmenter le capital de la société MonFinancier SA d'un montant de 75.952,40 euros pour le porter de 506.272,48 euros à 582.224,88 euros.

Le conseil du 21 décembre 2015 a constaté l'augmentation de capital et a modifié en conséquence les statuts.

Le rapport du commissaire aux comptes par lequel il donne son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, et l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires appréciée par rapport aux capitaux propres, ainsi que la sincérité des informations tirées des comptes de la société est tenu à la disposition des actionnaires.

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

III - AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU MONTANT DU DIVIDENDE

Nous vous proposerons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 qui s'élève à **173.956** euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice **173.956 €**
Report à nouveau de l'exercice précédent -105.216 €

Affectation :

Report à nouveau 105.216 €
Dotation à la réserve légale 57.886 € (afin de la porter à 10% du capital conformément à la loi)

Soit un bénéfice distribuable de 10.854 €

A titre de dividende 10.854 €

Il est proposé de verser aux actionnaires à titre de dividende la somme de 10.854 euros soit 0.0008 euro par action.

Bénéficiaient de ce versement les actions détenues le 16 juin 2016 après la clôture de bourse. Le règlement serait effectué dans les jours qui suivent.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

IV - REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PRIME D'EMISSION

Nous vous proposons de procéder à un remboursement de la prime d'émission pour un montant de 290.000 euros.

Il est précisé que l'augmentation de capital social décidée par le conseil d'administration du 3 décembre 2015 a généré une prime résiduelle de 279.189 euros, que par conséquent la prime d'émission s'élève ainsi à 1.533.076 euros.

Après remboursement aux actionnaires de la somme de 290.000 euros la prime d'émission s'élèverait à 1.243.076 euros.

Ce remboursement représenterait un montant de 0,021 euro par action.

Bénéficiaient de ce remboursement les actions détenues le 16 juin 2016 après la clôture de bourse. Le règlement serait effectué dans les jours qui suivent.

V – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / périodes	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					

Capital social	506 272	506 272	506.272	506.272	582.224
Nombre d'actions ordinaires existantes	11 836 058	11 836 058	11 836 058	11.836.058	13.611.767
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	226 091	283 926	330.301	521.309	654.654
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 243 514	17 538	91.424	240.239	134.693
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	-379.192	135	66.752	203.415	173.956
Résultat distribué					
<u>Résultats par action :</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0,008	0,0208	0,0099
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0,006	0,0172	0,0128
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel :</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	4	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	181.808	107.102	129.136	129.659	145.277
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (montant des charges sociales)	64.281	43.209	57.885	55.599	66.884

Enfin, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'Assemblée, de constater

- * qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2015.
- * qu'aucun amortissement excédentaire visé à l'article 39-4 du C.G.I. et autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2015.

VI – FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION SUR L'EXERCICE

Nous vous rappelons que notre société détient à la clôture de l'exercice la participation suivante :

- 100 % de la Société « MON FINANCIER », SAS au capital de 10.000,00 €, sise à RENNES 35000 – 4, rue Beaumanoir, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro B 494.162.233. Au cours du dernier exercice clos le 31/12/15, la société a réalisé un chiffre d'affaires HT de 2.253.891 € et dégagé un résultat bénéficiaire de 170.031 €.
Pour mémoire, cette filiale exerce une activité de Conseil en gestion de patrimoine.
A la clôture de l'exercice 2015, la Société « MONFINANCIER S.A » ne détient aucun compte-courant au sein de la société « MON FINANCIER SAS ».

VII – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au nominatif :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
HOLDCO SAS	4.734.709	34,78%
Monsieur Marc FIORENTINO	1.593.214	11,70%
NEXTVISION	1.000.000	7,35%

Aucune action n'est détenue par un salarié.

A la clôture de l'exercice précédent, la Société « MONFINANCIER » détenait 215.713 actions d'auto-contrôle.

VIII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu et/ou poursuivi les conventions suivantes :

1. conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice :
NEANT
2. conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues précédemment et poursuivies sur l'exercice :
NEANT
3. conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice :
NEANT

IX - LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2014:

⇒ Monsieur Gérard MACHET de la MARTINIÈRE (Administrateur) :

- Administrateur de la Société « AIR LIQUIDE » (et président du Comité d'audit)
- Administrateur de la Société « SCHNEIDER ELECTRIC » (et président du comité d'audit)
- Administrateur de la Société « STANDARD & POOR'S Credit Market Services France »
- Président du Comité de la Charte du Don en Confiance (association 1901)

Monsieur Gérard de la Martinière n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice 2015.

⇒ Monsieur Pascal CHEVALIER (Administrateur)

- Administrateur de la Société « LEAD MEDIA GROUP »,

- Administrateur de la Société « MOBILE NETWORK GROUP »
- Président de la société « REWORLD MEDIA »

Monsieur Pascal CHEVALIER n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice 2015.

➤ **Monsieur Yannick HAMON (Président du Conseil d'administration) :**

- Président de la Société « MON FINANCIER SAS »
- Président de la société « HOLDCO SAS »
- Gérant de la Société « YANNICK HAMON FINANCE »

Monsieur Yannick HAMON a perçu une rémunération brute de 21.000 euros sur l'exercice 2015.

X – ETAT DES DELEGATIONS AUX FINS D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Le Conseil rappelle les délégations aux fins d'augmentation du capital consenties par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 et les délégations non échues:

DATE	NATURE ET DUREE	EXPIRATION	UTILISATION DE LA DELEGATION
AGM du 25 juin 2014 9ème résolution	Augmentation du capital à concurrence de 3.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée 26 mois	24 aout 2016	Néant
AGM du 25 juin 2014 10ème résolution	Augmentation du capital à concurrence de 3.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication du bénéficiaire. Durée 26 mois	24 aout 2016	Néant
AGM du 25 juin 2014 12ème résolution	Augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription au même prix que celui pour l'émission initiale. Durée 26 mois	24 aout 2016	Néant
AGM du 25 juin 2014 13ème résolution	Augmenter le capital en une ou plusieurs fois à concurrence de 4.000.000 euros par incorporation successive ou simultanée de primes d'émission ou d'apport, de réserves ou de bénéfices ou autres. Durée 26 mois	24 aout 2016	Néant
AGM du 25 juin 2014 14ème résolution	Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux. Durée 38 mois	24 aout 2017	Néant
EX. CLOS LE 31.12.2014			
AGM du 25 juin 2015 8ème résolution	Rachat par la société de ses propres actions. Durée 18 mois	24 décembre 2016	Néant
AGM du 25 juin 2015 9ème résolution	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise d'un montant maximum de 3% du capital social. Durée 26 mois	24 aout 2017	Néant
AGM du 25 juin 2015 10ème résolution	Autorisation d'attribuer des actions gratuite aux salariés et aux mandataires sociaux et autorisation d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 10% le jour de la décision d'attribution. Durée : 38 mois	24 aout 2018	Néant
AGM du 25 juin 2015 11ème résolution	Augmentation du capital à concurrence de 3.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des abonnés et actionnaires. Durée 18 mois	24 décembre 2016	Néant
AGM du 25 juin 2015	Augmentation du capital à concurrence de 5.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec par	24 décembre 2016	Utilisée

12eme résolution	l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de bénéficiaires suivante : associés de toute filiale existante ou à venir. Durée 18 mois		
AGM du 25 juin 2015 13ème résolution	Réduction du capital par annulation d'actions. durée 18 mois	24 décembre 2016	Néant

XI – SITUATION D'ENDETTEMENT :

Il est porté à la connaissance des actionnaires les informations nécessaires à l'appréciation de l'endettement de la société :

Dettes financières :

	Total au 31/12/14	Total au 31/12/15
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédits	0	190.243
Comptes bancaires créditeurs	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
TOTAL DETTES FINANCIERES	0	190.243

Aucun engagement de caution ni aucune sûreté n'ont été consentis à des tiers.

Le ratio d'endettement que nous sommes en mesure de communiquer est le suivant :

- endettement / capitaux propres : 0,00

XII – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT :

Conformément aux dispositions du Décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous indiquons ci-après le solde des principales dettes (> à 10ke ht) à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice 2015 ventilé par date d'échéance.

Montant	Dettes fournisseur 2015	Echéance
64.505	Fournisseurs	
34.336	Frs factures non parvenues	

TOTAL = 98.841 euros

A titre de comparatif, l'état des principales dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice 2014, s'établissait comme suit :

Montant	Dettes fournisseur 2014	Echéance
7.522	Fournisseurs	
15.060	Frs factures non parvenues	

TOTAL = 22.582 euros

XIII – AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

Les délégations de compétence au Conseil d'Administration

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de proposer les délégations de compétence suivantes à consentir par l'Assemblée Générale :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration afin de procéder à l'acquisition des actions de la société sans excéder 10% du montant total d'actions. Durée : 18 mois
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration afin d'annuler dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social. Durée : 18 mois
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital à concurrence de 3.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de bénéficiaires suivante : abonnés et actionnaires. Durée : 18 mois
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital à concurrence de 3.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de bénéficiaires suivante : associés de toute filiale existante ou à venir. Durée : 18 mois
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital à concurrence de 3.000.000 euros par l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée : 26 mois
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation de capital par offre au public à concurrence de 3.000.000 euros par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication du bénéficiaire. Durée : 18 mois
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titre avec ou sans droit préférentiel de souscription. Durée : 26 mois
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation de capital à concurrence de 4.000.000 par incorporation successive ou simultanée de primes d'émission ou d'apport, de réserves ou de bénéfices en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il appréciera. Durée : 26 mois

XIV - RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats, d'une part de Madame Carole Nahum- Saada commissaires aux comptes titulaire et d'autre part de Monsieur Olivier Nabet commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée générale du 16 juin 2016.

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

XV - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'équipe dirigeante cherchera à confirmer son développement en

- Investissant dans le but d'augmenter l'audience des émissions phares
- Innovant dans des solutions de produits d'épargne complémentaires à l'offre actuelle
- Poursuivant son développement Omnicanal et en ouvrant l'agence CANNES et RENNES

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et à votre commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration